



Rapporteur : M. SOHIER

N° AD_2025_0085

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Affectation des résultats de l'exercice 2024 - Budget principal -
Budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies -
Budget annexe Biodiversité et paysages**

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux départements, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Exposé :

Ce rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée délibérante du Département l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal et des budgets annexes, conformément aux présentations du compte de gestion et du compte administratif.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'Assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement

I. BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2024 du budget principal fait apparaître, après intégration des mouvements réels et d'ordre et reprise des résultats antérieurs :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 58 598 286,81 euros ;
- un besoin de financement de la section d'investissement de 43 330 569,40 euros.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un solde positif au budget principal de 15 267 717,41 euros.

Par délibération du 21 mars 2025, l'Assemblée départementale a procédé à une reprise anticipée des résultats du budget principal dans son budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter définitivement le résultat de clôture de fonctionnement constaté de 58 598 286,81 euros comme suit :

- 43 330 569,40 euros à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (crédit compte 1068) ;
- le solde de 15 267 717,41 euros en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne codifiée 002).

Pour rappel, l'affectation par anticipation prévoyait un excédent de fonctionnement reporté de 15 268 920,41 euros, soit un écart de - 1 203 euros, et un besoin de financement en investissement de 43 496 374,64 euros, soit un écart de - 165 805,24 euros.

Il convient en conséquence de procéder à la régularisation des crédits au budget supplémentaire 2025.

II. BUDGET ANNEXE GESTION LOCATIVE BÂTIMENTS BIOTECHNOLOGIES

Le compte administratif 2024 du budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies fait apparaître, après intégration des mouvements réels et d'ordre et reprise des résultats antérieurs, une capacité de financement de la section d'investissement de 46 552,32 euros.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement de 46 552,32 euros en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe.

III. BUDGET ANNEXE BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

Le compte administratif 2024 du budget annexe Biodiversité et paysages fait apparaître, après intégration des mouvements réels et d'ordre et reprise des résultats antérieurs :

- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 13 448 136,28 euros ;
- un besoin de financement de la section d'investissement de 4 885 871,61 euros.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un solde positif au budget annexe de 8 562 264,67 euros.

Par délibération du 21 mars 2025, l'Assemblée départementale a procédé à une reprise anticipée des résultats du budget annexe Biodiversité et paysages dans son budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter définitivement le résultat de clôture de fonctionnement constaté de 13 448 136,28 euros comme suit :

- 4 885 871,61 euros à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (crédit compte 1068) ;
- le solde de 8 562 264,67 euros en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne codifiée 002).

Pour rappel l'affectation par anticipation prévoyait un excédent de fonctionnement reporté de 8 562 264,67 euros et un besoin de financement en investissement de 4 885 886,61 euros, soit un écart de - 15 euros.

Il convient en conséquence de procéder à la régularisation des crédits au budget supplémentaire 2025.

Décide :

Pour le budget principal :

- d'affecter définitivement le résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 58 598 286,81 euros comme suit :

- 43 330 569,40 euros pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le solde de 15 267 717,41 euros en excédent reporté à la section de fonctionnement ;

- d'ajuster les crédits au budget supplémentaire 2025 par rapport à ceux inscrits au budget primitif 2025 dans le cadre de la reprise anticipée des résultats :

- - 1 203 euros en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 ;
- - 165 805,24 euros en dépenses d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;
- - 165 805,24 euros en recettes d'investissement au compte 1068 ;

Pour le budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies :

- d'affecter l'excédent d'investissement de 46 552,32 euros en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe ;

- d'inscrire les crédits suivants au budget supplémentaire 2025 :

- 46 552,32 euros en recettes d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;

Pour le budget annexe Biodiversité et paysages :

- d'affecter définitivement le résultat de clôture de fonctionnement constaté de 13 448 136,28 euros comme suit :

- 4 885 871,61 euros pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 8 562 264,67 euros en en excédent reporté à la section de fonctionnement ;

- d'ajuster les crédits au budget supplémentaire 2025 par rapport à ceux inscrits au budget primitif 2025 dans le cadre de la reprise anticipée des résultats :

- 15 euros en dépenses d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;
- 15 euros en recettes d'investissement au compte 1068.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 21

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0085

Pour extrait conforme